

## IMPORTANT

Compte-tenu du contexte sanitaire, la présence des étudiants imposera le respect de certaines règles et mesures de distanciation. Les étudiants à l'étranger sont invités à rejoindre Nancy au plus tôt et à informer la scolarité et le service des relations internationales des difficultés rencontrées, le cas échéant.

Semaine du 31 août au 4 septembre 2020 :	
Session de rattrapages FITI (Semestres 5 – 7 -9) et I2C (Semestres 6 & 8)	Planning communiqué aux élèves concernés
<b>Lundi 31 août 2020 à 14 h</b>	Réunion de rentrée Apprentis Pharma + en 3 <sup>ème</sup> année
<b>Mardi 1er septembre 2020 à 14 h</b>	Réunion de rentrée Apprentis Pharma + 2 <sup>ème</sup> année (L. MUHR/F.MUTELET) en présence du CFA LEEM.
<b>Mercredi 2 septembre 2020</b> Rendez-vous à 8 h 30 dans la cour de l'école	Village accueil des primo-entrants (planning communiqué par voie d'affichage)
<b>Mercredi 2 septembre 2020 à 10 h</b>	Réunion de rentrée des élèves ingénieurs PROCEDIS (F. LESAGE)
<b>Jeudi 3 septembre et Vendredi 4 septembre 2020</b>	WELCOME DAYS (Etudiants internationaux)
Semaine du 7 au 11 septembre 2020 :	
Lundi 7 septembre 2020 à 14 h	Jury suite à session de rattrapage FITI
Lundi 7 septembre 2020 à 9 h	Jury suite à session de rattrapage I2C
<b>Réunions de rentrée des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années :</b>	
Mardi 8 septembre 2020 à 10 h	2 <sup>ème</sup> année FITI
Mardi 8 septembre 2020 à 14 h	3 <sup>ème</sup> année FITI
Mardi 8 septembre 2020 à 10 h	2 <sup>ème</sup> année I2C
Mardi 8 septembre 2020 à 14 h	3 <sup>ème</sup> année I2C

Les salles seront précisées par voie d'affichage sur site.

## MODALITES D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE (ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE)

**1<sup>ère</sup> étape :** Sauf exception signalée ci-après (\*), obtenir, préalablement à votre inscription universitaire, votre attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement (92 euros) ou exonération (\*\*)

Il vous suffit de vous connecter sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Vous y obtiendrez la procédure et toutes les informations utiles, notamment concernant les cas d'exonération en fonction de votre situation. Cette contribution est annuelle et unique en cas de pluri-inscriptions sur l'année universitaire.

### AUCUNE INSCRIPTION OU RE-INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE FINALISÉE SANS CE N° CVEC

#### (\*) Exceptions :

- Etudiants Erasmus entrants et étudiants inscrits en double diplômes à condition d'être inscrits dans leur établissement étranger selon la convention en cours de validité.
- Cas particuliers des élèves ingénieurs, masters de dernière année qui prolongent leur stage en 20/21 suite aux conséquences de la crise sanitaire, et à condition d'avoir débuté le stage avant le 30 septembre 2020 et de disposer d'une convention ou d'un avenant à la convention initiale.

#### (\*\*) Cas d'exonérations CVEC :

- boursier sur critères sociaux (bourses gérées par le CROUS)
- bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles,
- réfugié,
- bénéficiaire de la protection subsidiaire
- enregistré en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

## 2ème étape : Réaliser votre inscription en ligne à l'Université

- si vous êtes déjà un étudiant de l'Université de Lorraine allez ensuite sur le site : <https://reinscriptions.univ-lorraine.fr> à l'aide de **votre numéro d'étudiant**.
- si vous êtes un nouvel étudiant de l'Université de Lorraine, allez ensuite sur le site : <https://inscriptions.univ-lorraine.fr>

Les élèves admis sur titres s'inscrivent à l'aide de **leur identifiant de la plateforme de candidature E candidat ou de l'identifiant communiqué par mail par l'université dans les autres cas**.

Les élèves issus des CPGE s'identifieront à l'aide de leur **n° de dossier concours**, précédé du code CO (8 caractères).

### selon le calendrier suivant :

	Filière Ingénieurs I2C
1 <sup>ère</sup> année admis sur titres	Du 9 juillet au 21 août 2020
1 <sup>ère</sup> année issus des CPGE	Du 22 août au 7 septembre 2020
Elèves de 2A et 3A/Master PERSEE (après le jury du 7 septembre 2020)	Du 8 au 18 septembre 2020

  

	Filière Ingénieur FITI
1 <sup>ère</sup> année admis sur titres	Du 9 juillet au 21 août 2020
Elèves de 2A et 3A (après le jury du 7 septembre 2020)	Du 8 au 18 septembre 2020

## PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Détail des droits 2020-2021	Inscription à titre principal (****)	Inscription à titre complémentaire ou taux réduit (***)
Diplôme d'ingénieur	601 Euros	
Diplôme national de Master	243 Euros	159 Euros

(\*\*\*) Le taux réduit s'applique aux étudiants inscrits par exemple, en principal, en Diplôme d'ingénieur et en parallèle au Diplôme de Master.

(\*\*\*\*) En cas d'inscriptions multiples (double diplôme ENSIC – ENSAIA par exemple), l'inscription principale est à l'ENSIC.

**Paiement en ligne sécurisé** : Ce mode de paiement est **obligatoire** compte tenu des mesures sanitaires en vigueur. Il vous permet de régler les droits d'inscription soit en 1 fois, soit en 3 fois (l'inscription doit dans ce cas être réalisée impérativement dans les délais du calendrier ci-dessus).

**ATTENTION : La carte bancaire doit avoir une date de validité couvrant la durée des prélèvements. Vous ne devez pas utiliser dans ce cas de E-Carte bleue à n° unique.**

Autre possibilité de paiement à distance : virement (un mail doit être adressé à [ensic-sa@univ-lorraine.fr](mailto:ensic-sa@univ-lorraine.fr) pour signaler le choix de ce mode de paiement).

**En cas de problème de finalisation de l'inscription en ligne**, le paiement pourra se faire en présentiel à la scolarité sur rendez-vous et uniquement par carte bancaire en 1 seule fois.

**Votre inscription n'est validée qu'après règlement des droits d'inscription.**

**La liste des pièces justificatives obligatoirement dématérialisées est à télécharger en fin d'inscription web.**

**Attention !!! les nouveaux étudiants doivent avoir validé leur compte SESAME avant de pouvoir se connecter sur la plateforme de dépôt des pièces <http://u2l.fr/compte-etu>**

**Le service de scolarité sera fermé du 17 juillet au soir au 20 août au matin.**  
Tous les problèmes signalés durant cette période à l'adresse [ensic-sa@univ-lorraine.fr](mailto:ensic-sa@univ-lorraine.fr) seront traités à compter de la réouverture du service.

## DES PARTICULARITES SONT RECENSEES CI-APRES, MERCI DE VOUS Y REPORTER

### ELEVES BOURSIERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CROUS)

Lorsque vous procéderez à votre inscription en ligne, le serveur du CROUS sera automatiquement interrogé dès que vous indiquez que vous êtes boursier, et ce afin de vérifier que votre dossier CROUS est bien complet.

Si vous n'êtes pas considéré comme boursier par le CROUS (dossier incomplet, ou en attente de traitement par exemple), vous ne pourrez pas vous inscrire en tant que tel et vous devrez vous acquitter des droits de scolarité. Vous pouvez cependant choisir de mettre votre inscription en attente de paiement.

L'université **ne gère pas** les dossiers de bourses, **pour toute question** relative à ce sujet vous pouvez écrire au CROUS à cette adresse : [dse@crous-lorraine.fr](mailto:dse@crous-lorraine.fr)

### ELEVES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (PROCEDIS 20/21) OU EN APPRENTISSAGE (PHARMA +)

**Vous bénéficiez d'un régime de prise en charge des droits d'inscription** au diplôme du fait de l'existence :

- d'une convention de formation entre l'entreprise, qui rédige votre contrat de professionnalisation, et l'école, pour les étudiants de la filière Procédés
- de l'établissement d'un contrat d'apprentissage pour les étudiants Pharma +.

**1ère étape :** Pour les apprentis uniquement, obtenir votre n° de CVEC (voir procédure en page 1)  
Les étudiants en contrat de professionnalisation sont inscrits en formation continue et ne sont pas concernés.

**2ème étape :**

**1 - En cas de ré-inscription (étudiant de l'UL en 2019/2020) :**

Transmettre si besoin (apprentis), une copie scannée de l'attestation d'acquiescement comportant le n° unique qui vous sera attribué, à l'adresse du service : [ensic-sa@univ-lorraine.fr](mailto:ensic-sa@univ-lorraine.fr)  
L'inscription sera effectuée par le service de scolarité.

**2 - En cas d'inscription (apprentis pharmaciens originaires d'une autre université) :**

Procéder à votre inscription en ligne sur le site : <https://inscriptions.univ-lorraine.fr> à l'aide du n° d'OPI qui vous sera communiqué **sans finaliser le paiement**.

### ETUDIANTS INTERNATIONAUX INSCRITS POUR LA PREMIERE FOIS A L'UNIVERSITE EN FRANCE

Les conditions sanitaires qui prévaudront lors de la prochaine rentrée universitaire sont encore incertaines et susceptibles de retarder l'accueil en présentiel. L'inscription administrative sera réalisée dans les conditions qui seront précisées à votre arrivée à Nancy, sauf si les circonstances nécessitent l'organisation des cours à distance.

**Droits d'inscription différenciés :** L'université applique une politique **d'exonération partielle** des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

**Les étudiants internationaux inscrits à l'ENSIC en programme d'échange ou ERASMUS, ou inscrits en double diplôme** ne sont pas concernés par le paiement des droits d'inscription.

**Les étudiants bénéficiant d'une prise en charge des droits d'inscription** par un organisme de bourses doivent fournir le justificatif correspondant.

**Vos contacts privilégiés :** pour toute question relative

- à votre arrivée en France (logement, administration, inscription, niveau de vie...)  
Service des relations internationales – [sylvie.gehin@univ-lorraine.fr](mailto:sylvie.gehin@univ-lorraine.fr)
- au renouvellement de visa, carte de séjour  
Direction des relations internationales et européennes - [drie-info-contact@univ-lorraine.fr](mailto:drie-info-contact@univ-lorraine.fr)
- scolarité : [ensic-sa@univ-lorraine.fr](mailto:ensic-sa@univ-lorraine.fr)

## ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES EN SITUATION DE REDOUBLEMENT ET NEO-ENTRANTS EN 19/20

Selon la décision de Conseil d'administration de l'Université de Lorraine, l'exonération partielle des droits différenciés n'est accordée pour la durée des études qu'à condition que le cursus de formation soit effectué sans discontinuité.

En cas de redoublement ou de situation d'ajournement, une procédure particulière est mise en œuvre. Se renseigner auprès du service de scolarité.

## ELEVES EN ALLONGEMENT DE CURSUS (4A)

Situations	Conditions de réinscriptions 2020/2021 :		
	Droits universitaires	CVEC	Précisions
Prolongation du stage de fin d'études au-delà du 30 septembre 2020 en raison de la crise sanitaire (1)	Inscription par le service de la scolarité		Seule l'évaluation du stage de fin d'études manque à l'obtention du diplôme
Non validation d'une ou plusieurs unités d'enseignement	Paie ment	Paie ment (2)	Situation de redoublement
Réalisation d'un cursus long à l'étranger (master avec assistantship par exemple)	Paie ment	Paie ment (2)	Poursuite de parcours
Echec au test de certification de langue anglaise	Exonération (3)	Paie ment (2)	En application du règlement de scolarité accordant un année supplémentaire pour obtenir le score B2
Prolongation du contrat de professionnalisation en raison de la crise sanitaire	Exonération (3)	Exonération	Seule la validation du parcours professionnel manque à l'obtention du diplôme

(1) **Conditions** : le stage doit avoir débuté avant le 30/09/20.

Les étudiants se trouvant dans cette situation seront réinscrits par le service de scolarité pour 2020/21 et bénéficieront d'une exonération du Président.

**Si le stage se termine avant fin novembre avec un jury en décembre : les étudiants obtiendront un diplôme 2020. Si le stage se termine au-delà du 31 décembre, les étudiants obtiendront un diplôme 2021.**

(2) sauf cas d'exonération précisés en page 1

(3) lors de l'inscription et si vous vous situez dans un des cas d'exonération, **vous ne devez pas finaliser le paiement en ligne.**

## QUELQUES LIENS UTILES

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

<https://ensic.univ-lorraine.fr/fr/international/international-accueil-detudiants-etrangers>